



**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENTS 2017-32 ET 2017-33**


AVIS est donné que lors de sa séance ordinaire tenue le lundi 18 septembre 2017, le conseil de ville de Val-d'Or a adopté les règlements suivants :

- **Règlement 2017-32**, amendant le règlement 2012-22 relatif à la vidange périodique des boues des fosses septiques, des fosses de rétention et des puisards dans le but de modifier ses articles 10.2 - *Localisation* et 16 - *Pouvoirs conférés au fonctionnaire désigné*.
- **Règlement 2017-33**, amendant le règlement 2003-40 concernant les nuisances, la paix, le bon ordre et les endroits publics dans le but de modifier ses articles 2.4, 3.1 et 3.4.

Il peut être pris communication de ces règlements au Service du greffe, à l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue à Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Ces règlements entreront en force et en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À VAL-D'OR, le 20 septembre 2017.


Me ANNIE LAFOND, notaire
Greffière